

## Questionnaire pour le dépistage de potentiel de troubles de santé

TOUS les employés du Département de l'Éducation (DOE), visiteurs et familles doivent faire l'objet d'un dépistage de potentiel de troubles de santé avant d'entrer dans les locaux du DOE. Ce dépistage des troubles de santé doit être effectué chaque jour à l'arrivée. Ce contrôle peut également être fait en ligne sur :

<https://healthscreening.schools.nyc/>. Au moment d'entrer dans le bâtiment, si vous n'avez pas fait le dépistage en ligne, on vous demandera de répondre aux questions ci-dessous.

1. Avez-vous ressenti des symptômes de la COVID-19, entre autres une température de 100,0 degrés F ou plus, une toux récente, une perte récente du goût ou de l'odorat ou des difficultés à respirer au cours des 10 jours derniers ?

- Non. Passez à la question suivante.
- Oui, en effectuant un test de la COVID-19 j'ai eu un résultat négatif après l'apparition des symptômes ET je n'en ai plus eu cela fait déjà au moins 24 heures. Passez à la question suivante.
- Oui, et je ne fais pas partie de la catégorie ci-dessus mentionnée. Point besoin qu'on fasse aucun autre contrôle. L'employé/le visiteur ne peut pas entrer dans le bâtiment.

2. Ces 10 derniers jours, avez-vous eu pour la première fois un résultat positif d'un test de la COVID-19 suite à un test de la salive ou d'un prélèvement de mucus du nez ou de la gorge (pas un test sanguin), OU ce test a-t-il été effectué 90 jours APRÈS avoir déjà eu un résultat positif ? -

- Non. Passez à la question suivante.
- Oui Aucun autre contrôle n'est nécessaire. L'employé/le visiteur ne peut pas entrer dans le bâtiment.

3. Autant que vous sachiez, au cours des 14 derniers jours, avez-vous été en contact direct, (**à deux mètres de distance pendant au moins 10 minutes**) avec quelqu'un ayant eu un résultat positif d'un test de la COVID-19 pour la première fois ou qui a ou a eu des symptômes de la COVID-19 ? Le personnel médical muni d'un équipement de protection individuel (PPE) approprié n'est pas considéré, dans ces deux scénarios, à titre de personne en contact direct.

- Non. Passez à la question suivante.
- Oui Aucun autre contrôle n'est nécessaire. L'employé/le visiteur ne peut pas entrer dans le bâtiment.

4. Avez-vous voyagé dans un état autre que New Jersey, Pennsylvanie, Connecticut, Massachusetts, ou Vermont, **OU** ailleurs dans le monde pendant ces 14 derniers jours.

- Non. L'employé/le visiteur peut entrer dans le bâtiment.
- Oui, j'y suis resté(e) moins de 24 heures, et j'ai fait un test de la COVID-19 quatre (4) jours après mon retour à New York. L'employé/le visiteur peut entrer dans le bâtiment.
- Oui, j'y suis resté(e) plus de 24 heures, et j'ai fait un test de la COVID-19 72 heures AVANT mon arrivée à New York, à mon retour à New York j'ai été mis(e) en quarantaine pendant trois jours au moins, et j'ai fait un second test de la COVID-19 quatre (4) jours APRÈS mon retour. L'employé/le visiteur peut entrer dans le bâtiment.
- Oui, et je ne fais pas partie des deux catégories ci-dessus mentionnées. L'employé/le visiteur ne peut pas entrer dans le bâtiment.

**Le Département de l'Éducation de la Ville de New York peut changer ses recommandations au fur et à mesure de l'évolution de la situation.**

17 novembre 2020